

Séance du mercredi 1^{er} avril 2015

~~~~~

L'an deux mille quinze, le premier avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois sous la présidence de Monsieur Patrick ROUDIER, Président ; d'après les convocations en date du 25 mars 2015.

Présents : Mme POTTIER Agnès, MM Bernard VICENTY, Alain POTTIER, Jean-Marie BEGEY, Miguel TAUNAY, Patrick ROUDIER, Mmes Sylvie BOULETREAU et Geneviève THOUARD.

Absent excusé : M. Fabrice BARUSSEAU (pouvoir à Jean-Marie BEGEY).

M. Miguel TAUNAY a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== Ordre du Jour =====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 mars 2015**
- **Travaux en commun - besoins/prévisions**
- **Matériel**
- **Médecine du Travail**
- **Contrat téléphones portables**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 mars 2015**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 04 mars 2015 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Travaux en commun – besoins/prévisions**

*Enrobé* : à partir du 07 avril. Commander 1 tonne d'enrobé pour Le Seure/ 10 tonnes pour Villars les Bois/ 20 tonnes pour Migron – louer un cylindre 2 billes pour Migron et Villars les Bois.

*Broyage des bernés* : avant le 08 mai pour les endroits qui vont être débernés.

*Débernage* : fixé à partir du 18 mai pour les 3 communes à tour de rôle – prévoir la mobilisation de 4 agents avec 3 remorques et la balayeuse. Faire appel à des personnes intéressées pour récupérer de la terre

### **3- Matériel**

*Goudronneuse* : Après renseignements SAVIA de St-Jean d'Y, le contrôle technique du camion peut se faire sans rendez-vous mais avant le 24 avril (date limite du précédant passage). Ils vérifieront également le problème de concordance entre la carte grise et la plaque d'identification du véhicule.

*Tracto-pelle* : il est signalé une fuite à un vérin (à contrôler)

*Cylindre* : il y a des difficultés à réparer la fuite au joint de culasse car il est impossible de connaître le modèle de moteur (pas de plaque sur l'outil et pas de mention sur la facture)

*Tondeurs Kubota* : les premières tontes avec ce nouveau matériel donnent satisfaction.

*Broyeurs* : Monsieur le Président précise que la tête « bois » du broyeur n'est pas réparable par les établissements THOUARD. Monsieur Alain POTTIER propose de demander les possibilités d'intervention d'une autre entreprise.

Sur le broyeur à bras, il y a la bague du milieu à changer.

*Attelage avant* : Le comité syndical, après en avoir délibéré, est favorable à l'installation de l'attelage avant sur le tracteur qui est au Seure. Le devis des Ets THOUARD s'élève à 3 300 € HT. Autorise Monsieur le président à signer le devis.

#### **4- Médecine du Travail**

L'APAS propose une convention avec un coût de 708,59 € annuels pour l'ensemble des agents titulaires. Les contrats Avenir, considérés comme contrat à durée déterminée, sont facturés en sus à hauteur de 64,03 € chacun.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, ne réserve pas une suite favorable à cette proposition, en effet le coût semble élevé. De plus, ce service devrait bientôt être mis en place au sein de la CDA de Saintes. En attendant, se renseigner pour savoir s'il est possible d'avoir des interventions ponctuelles et pour quel coût.

#### **5- Contrat des téléphones portables**

Après renégociation des contrats auprès de l'opérateur Orange, au 1<sup>er</sup> avril le coût pour une ligne passe à 10,99 € HT au lieu de 19 € HT.

#### **6- Questions diverses**

- Voir pour faire la modification des statuts du syndicat afin que Migron puisse avoir 4 représentants au lieu de 3 actuellement.
- Voir également pour intégrer les agents techniques communaux (femme de ménage) au sein du SIVOM.
- Le président et les vice-présidents se rencontreront en avril pour discuter de la mise en place des primes pour les agents du service technique.

Le prochain comité syndical est fixé au mercredi 06 mai 2015 à 19h00 à la Mairie de Migron.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 19h50 et ont signé au registre les membres présents*